



RÈGLEMENT DU DÉFI PHOTOS

« Le bocage autour de chez vous »

du Parc naturel régional de la Brenne

À ce jour, le Parc naturel régional de la Brenne souhaite associer habitants, élus, visiteurs, veilleurs du paysage au projet Observatoire du Bocage.

L'un des objectifs du projet est donc d'intégrer les habitants volontaires du territoire afin de réaliser un inventaire du bocage, mais aussi de partager, d'échanger avec les habitants sur cette thématique. Ce défi permet à tout le monde de participer au développement de la connaissance des paysages.

Ce défi bocage est l'amorce d'une animation plus vaste sur le thème du bocage, qui se déroulera sous forme d'ateliers participatifs dans plusieurs communes pour favoriser l'émergence de micro-projets citoyens autour du bocage et grâce à plusieurs partenaires : le Parc, Indre Nature, le CPIE Brenne Berry, et avec l'intervention de professionnels (photographes, paysagistes).

Article 1 : Objet

Le Parc naturel régional de la Brenne propose à tous un défi photographique sur le thème du bocage comme moyen d'expression des habitants (petits et grands), des élus et des visiteurs concernant leur attachement aux paysages de bocage encore présents sur notre territoire.

Article 2 : Présentation du défi

Ce défi est gratuit et ouvert à toute personne sans limites d'âge ni condition de nationalité, souhaitant partager sa vision des bocages et exprimer ainsi son point de vue grâce à l'outil photographique.

L'organisateur du défi est le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne, siégeant au « Bouchet – 36300 ROSNAY - France » et représenté par M. Laurent LAROCHE (Président).

Article 3 : Thématiques et catégories

Les photos soumises doivent illustrer les différents bocages proches de chez vous au sein du Parc de la Brenne.

Chaque participant pourra envoyer une photographie, représentant le thème : « Bocage autour de chez vous ». Cette dernière devra être obligatoirement accompagnée d'un titre ainsi que d'une légende (précisant le lieu de la prise de vue et son explication).

Article 4 : Conditions de participation

Les candidats au défi doivent :

1. être auteurs du cliché
2. être dépositaires des droits liés à l'image
3. avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo présentée le cas échéant. Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...) cette autorisation n'est pas nécessaire.

L'envoi de la photographie, de son titre et de sa légende par mail ou par post Facebook équivaut à l'engagement du candidat d'avoir lu le règlement et d'être d'accord avec les questions de confidentialité.

Article 5 : Modalités de participation

Chaque participant pourra adresser sa photographie en format numérique .JPG à l'adresse suivante : defi-bocage@parc-naturel-brenne.fr ou la poster sur l'évènement Facebook créé pour l'occasion : Défi Bocage # 1.

Le choix de la saison photographiée, l'année de prise de vue et le traitement de l'image (recadrage, retouches) sont laissés libres. En revanche, la photo devra impérativement avoir été réalisée sur le territoire du Parc naturel de la Brenne (voir Annexe à la fin du règlement, les 51 communes du PNR de la Brenne).

Article 6 : Réception des photos

La date limite de réception des photographies sur le thème : « Bocage autour de chez vous » est fixée au vendredi 18 décembre 2020 à minuit.

Article 7 : Prix et récompenses

7.1 : Prix décernés

Un jury se réunira au début du mois de janvier 2021, afin de désigner un premier gagnant pour le « prix du jury du Parc ». Il sera composé de membres du PNR et des partenaires du projet.

Une attention particulière sera accordée au respect du thème, au titre et à la légende de la photographie.

Une fois le défi achevé, un album rassemblant l'ensemble des photos (reçues via Facebook et mail) sera ajouté sur la page de l'évènement. Le public pourra alors participer en votant pour sa photo préférée jusqu'au milieu du mois de janvier 2021. Un second gagnant sera désigné pour le « prix du public ».

Les prix des gagnants sont : des plants d'arbres locaux et champêtres, ainsi qu'un panier garni de produits du bocage.

Les photographies seront toutes anonymes lors du vote du jury, seuls les organisateurs du défi, hors jury, connaîtront les auteurs des clichés.

7.2 : Participation au défi sans récompense

Les personnes désirant partager leur vision du territoire, mais ne souhaitant pas gagner de récompense pour des raisons déontologiques ou personnelles peuvent l'indiquer dans le mail ou dans le post Facebook.

7.3 : Information des gagnants

Les gagnants seront informés soit par courriel et/ou réseaux sociaux début 2021.

Article 8 : Exclusions

Sont exclues du défi les photos répondant à une ou plusieurs des clauses suivantes :

8.1. Dépassement de la date limite d'envoi

Les photos envoyées après la date limite du 18 décembre 2020 à minuit seront classées hors concours.

8.2. Droit de regard

En cas de réception de photographies à caractères réprimés par les lois en vigueur, le Parc naturel régional de la Brenne se réserve le droit d'exclure les photos du défi. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables. Lors de la période de vote, si une anomalie était constatée (ex. : photo ne respectant pas les droits à l'image ou la taille minimale exigée) les responsables du défi se réservent le droit de supprimer la ou les photos concernée(s).

8.3. Non-respect du règlement

Les organisateurs du défi ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

8.4. Exclusion de participation

Les membres du jury et les organisateurs du défi ne peuvent participer au présent défi.

Article 9 : Conditions et droits à l'image

Chaque participant déclarant sur l'honneur, d'être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant au défi, il cède ses droits d'auteur à titre gratuit. Il s'engage également, à avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires.

9.1. Concession du droit à l'image

Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du défi d'utiliser leurs noms, les

photographies soumises, leurs titres et légendes à des fins de communication (en lien avec l'opération), dans un cadre non commercial, dans le respect de la propriété littéraire et artistique, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Les organisateurs s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées personnelles (adresses courriel et postales) à des tiers ni à les utiliser à des fins commerciales.

Article 10 : Autorisations de publication

Le participant consent à ce que les photos et textes soumis soient déposés et consultables sur la galerie virtuelle de photos du Parc naturel régional de la Brenne et valorisés dans ses publications (uniquement celles en lien avec le défi photos), dans le respect de la propriété intellectuelle des auteurs.

Article 11 : Responsabilités

Les organisateurs du défi ne pourront être tenus pour responsables de tous problèmes liés au déroulement du défi qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 12 : Obligations

La participation à ce défi implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Ce règlement est consultable sur le site du Parc naturel régional de la Brenne : www.parc-naturel-brenne.fr et sur l'événement Facebook et disponible sur simple demande à l'adresse suivante :

Défi photos «Bocage autour de chez vous »

Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc - Le Bouchet 36300 ROSNAY

Tél : 02 54 28 12 12 - info@parc-naturel-brenne.fr

ANNEXE Les 51 communes du Parc

Azay-le-Ferron	Luant	Obterre	St Michel-en
Bélâbre	Lurais	Oulches	Brenne
Chalais	Lureuil	Paulnay	Sainte Gemme
Chazelet	Luzeret	Poulligny-St-Pierre	Saulnay
Chitray	Martizay	Preuilley-la-Ville	Sauzelles
Ciron	Mauvières	Prissac	Thenay
Concremiers	Méobecq	Rivarennes	Tilly
Douadic	Mérigny	Rosnay	Tournon-St-Martin
Fontgombault	Mézières-en-	Ruffec	Vendœuvres
Ingrandes	Brenne	Sacieres-St-Martin	Vigoux
La Pérouille	Migné	Saint Aigny	Villiers
Le Blanc	Néons-sur-Creuse	Saint Civran	
Lignac	Neuilly-les-Bois	Saint Gaultier	
Lingé	Nuret-le-Ferron	St Hilaire/Benaize	